RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 9FCF0AE7-FFB2-438D-B357-8DB77EFC3D16

AL Développement
Société par actions simplifiée
au capital social de 18.528.090,60 euros
Siège social : 1, rue Favart – 75002 Paris
842 787 566 R.C.S. Paris

(la "**Société**")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE DU 5 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

le cinq mai,

les soussignées :

- **Groupe D,** société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 251, avenue du Bois, Parc du Pont Royal – Bâtiment A – 59130 Lambersart, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 391 301 637 R.C.S. Lille Métropole ;
- **Vespa Capital,** société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est situé au 41, avenue George V – 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 812 799 609 R.C.S. Paris ;
- **V.D.L. & Co.,** société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 41, avenue George V – 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 501 263 560 R.C.S. Paris ;
- **MP Conseil,** société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 15, rue de Louvre – 75001 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 509 874 806 R.C.S. Paris ;
- **Ingres Investissements,** société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 4, avenue Ingres – 75016 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 538 568 452 R.C.S. Paris ;
- **Saxe Adaxtra France PME 2021 FPCI,** représenté par sa société de gestion, Adaxtra Capital, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 18, quai de la Rapée – 75012 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 334 258 506 R.C.S. Paris ;
- **AL Holding 1,** société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 1, rue Favart – 75002 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 842 787 632 R.C.S. Paris ;
- **AL Holding 2**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 1, rue Favart – 75002 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 842 702 219 R.C.S. Paris ("**AL Holding 2**") ; et
- **Garefin**, société par actions simplifiée unipersonnelle, dont le siège social est situé au 41, avenue George V – 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 498 481 860 R.C.S. Paris
- **KAEME**, une société par actions simplifiée unipersonnelle dont le siège social est situé au 41, avenue Georges V - 75008 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 908 293 285 R.C.S. Paris

agissant en qualité d'associés de la Société détenant ensemble l'intégralité du capital social et des droits

Docusign Envelope ID: 9FCF0AE7-FFB2-438D-B357-8DB77EFC3D16

de vote de la Société (les "**Associés**"), à l'initiative du président de la Société, Monsieur Daniel Dorchies (le "**Président**"),

après avoir pris connaissance des documents suivants :

- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le 31 décembre 2023 arrêtés par le président de la Société (le "**Président**") ;
- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ;
- le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ; et
- un exemplaire des statuts de la Société,

ont pris, conformément aux dispositions légales et statutaires, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; quitus au Président ;
2. Approbation des charges non déductibles ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et distribution des sommes prélevées sur les réserves ;
4. Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
5. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de la Société ; et
6. Pouvoirs en vue des formalités.

* *

*

Docusign Envelope ID: 9FCF0AE7-FFB2-438D-B357-8DB77EFC3D16

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ; quitus au Président

Les Associés,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président,

approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice d'un montant de 1.479.695 euros,

approuvent également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport, et

donnent, en conséquence, au Président quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de son mandat.

DEUXIÈME DÉCISION

Approbation des charges non déductibles

Les Associés,

prennent acte, conformément aux dispositions de l'article 223 *quinquies* et 39-5 du Code général des impôts, que la Société a supporté, au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts, 17.635 euros de charges correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

TROISIÈME DÉCISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Les Associés,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2023, et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice d'un montant de 1.479.695 euros,

décident d'affecter ledit bénéfice de la manière suivante :

- Origine : Résultat bénéficiaire de l'exercice 1.479.695 euros.
- Affectation :
  - Réserve légale : 73.985 euros, soit un montant total de 310.284 euros.
  - Report à nouveau : 1.405.710 euros, soit un montant total de 1.253.509 euros.

En conséquence, les Associés **constatent**, conformément aux dispositions légales, que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	**Revenus éligibles à l'abattement**		**Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)**
	Dividendes (en euros)	**Autres revenus distribués (en euros)**	
31.12.2020	0 €	N/A	N/A
31.12.2021	3.126.178,85 €	N/A	N/A
31.12.2022	10.803.623 €	N/A	N/A

Docusign Envelope ID: 9FCF0AE7-FFB2-438D-B357-8DB77EFC3D16

QUATRIÈME DÉCISION

Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Les Associés,

connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées établi conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce,

approuvent, sans réserve et dans son ensemble, le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, établi conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

CINQUIÈME DÉCISION

Renouvellement du mandat de Forvis Mazars en qualité de commissaire aux comptes de la Société

Les Associés,

connaissance prise du rapport de gestion du Président,

- **prennent acte** que le mandat de Forvis Mazars, en qualité de commissaire aux comptes de la Société est arrivé à expiration ; et
- **décident** en conséquence de le renouveler pour une période de six (6) exercices expirant à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos en 2029.

SIXIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités

Les Associés,

confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra d'accomplir.

* *

*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Associés sont convenus de signer électroniquement le présent procès-verbal par le biais du service DocuSign (www.docusign.com), chacun des soussignés s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature le présent procès-verbal par le service DocuSign (www.docusign.com).

[SIGNATURES A LA PAGE SUIVANTE]

DocuSigned by:
Denis Leroy
27B1EB46C0F440B...

Vespa Capital
représentée par Monsieur Denis Leroy

DocuSigned by:
Jean Valmy Nicolas
447BE21BC74C4D5...

V.D.L. & Co. SARL
représentée par Monsieur Nicolas Jean-Valmy

DocuSigned by:
Marc PALOMBA
E392EECAE154422...

MP Conseil
représentée par Monsieur Marc Palomba

DocuSigned by:
Nicolas Holzman
9CDE4311A9A74B1...

Ingres Investissements
représentée par Monsieur Nicolas Holzman

DocuSigned by:
François Parmentier
6FEF4DE8E4CD4E7...

Adaxtra Capital
représentée par Monsieur François Parmentier

Signé par :
Daniel DORCHIES
E5041C9148B54E8...

Groupe D
représentée par Monsieur Daniel Dorchies

Signé par :
Daniel DORCHIES
E5041C9148B54E8...

AI Holding 1
représentée par Monsieur Daniel Dorchies

Signé par :
Daniel DORCHIES
E5041C9148B54E8...

AI Holding 2
représentée par Monsieur Daniel Dorchies

DocuSigned by:
[redacted]

Garefin
représentée par Monsieur Denis Leroy

Signé par :
[redacted]

KAEME
représentée par Madame Kenza Moumni